

PEX 2024-03

Intervention pour pli suspect

1 Enjeux

- Eviter le transfert de contamination
- Effectuer une analyse rapide pour écarter toute menace RBCe (Radiologique, Biologique, Chimique, explosive)



2 2 étapes fondamentales

Avant déclenchement :

⇒ la levée de doute contextuelle à réaliser par la Police et la Préfecture

Après déclenchement :

1. Isoler et donner des consignes aux personnes potentiellement impliquées.
2. Effectuer les levées de doutes techniques RBC

3 Contexte opérationnel

Au bureau du courrier situé au deuxième étage d'une mairie, 2 employés découvrent un pli suspect, ouvert par leurs soins, contenant de la poudre de couleur noire. Un 2^{ème} pli avec des inscriptions similaires est également retrouvé mais non ouvert. Le Directeur Général Adjoint (DGA) des services de la ville appelle le chef de centre de secours le plus proche à 09h19 qui oriente vers un appel 18 après avoir conseillé d'isoler les 2 employés dans un bureau adjacent.

Le CTA déclenche le volume de secours pour plis suspects avec victimes.

La présence de cette poudre noire dans ce pli de fortune est à l'origine de cette intervention



1ers Moyens engagés



FPT



1 VSAV



1 CDG



1 VLC



1 CDC



1 VRCH



1 VRRAD



1 CMIR



1 VDIP



1 RCH3



1 RAD3



2 DIP3

Arrivée du 1^{er} engin: 09h28 (T0+9mn) Fin de l'opération: 14h38

29 sapeurs-pompiers : 6/7/16

4

Actions des secours

- Reconnaissance ;
- Périmètre d'exclusion ;
- 10 personnes évacuées ;
- Demande de levée de doute administrative par les forces de l'ordre ;
- Levée de doute pyrotechnique par les démineurs : RAS
- Levée de doute RAD par le SDIS : RAS
- Levée de doute CHIM par le SDIS : RAS
- Levée de doute BIO : Identification VDIP : Poudres alimentaires ne présentant aucune menace

5

Éléments favorables et défavorables

Éléments favorables

- 1^{er} contact avec le DGA de la mairie – conseils pour les premières mesures qui évite un transfert de contamination potentiel. A l'arrivée des secours, les premières mesures sont exécutées ;
- A notre arrivée, le DGA est sur place et la police municipale est mobilisée pour sécuriser la zone d'intervention en plein centre-ville ;
- La configuration des lieux est assez simple ;
- Nos actions n'ont pas perturbé l'activité de la mairie;
- Une heure d'identification par le VDIP pour l'analyse de 2 plis est un point particulièrement positif (en moyenne 1pli = 1heure d'analyse)

Éléments défavorables

- Les personnes en contact avec les plis suspects considérées comme « victimes » orientent vers un volume de secours plus important
- Délai d'intervention long des démineurs avant de pouvoir entreprendre d'autres mesures avec une indécision sur l'opportunité de maintenir un dispositif conséquent ;
- Les 2 employés ne présentent pas de symptôme mais la situation est particulièrement stressante pour ces 2 personnes confinées;
- Méconnaissance de la circulaire 750 par les agents de la police nationale sur les lieux;
- Durée d'opération particulièrement longue (5h d'intervention dont 1h d'identification par VDIP pour 2 plis suspects) ;
- Pas de levée de doute contextuelle (administrative) avant mais cela n'a pas eu d'incidence sur notre méthodologie opérationnelle RBCe.
- La CMIR est engagée alors qu'un VRRAD suffit pour réaliser la levée de doute RAD ;

6

Rappels opérationnels en l'absence de victime symptomatique



Se positionner en force concourante

CTA-CODIS

- Transférer l'appel vers les Centres Opérationnels de la Gendarmerie (COPG) ou de la Police (Centre d'Information et de Commandement CIC).
- En concertation avec le CTRT, le CODIS peut temporiser l'engagement des secours

1ers intervenants

- Réaliser une mesure avec le **détecteur multigaz** afin de vérifier si l'atmosphère environnante ne présente pas de risque
- **Isoler** le pli suspect **sans le toucher** (fermer la porte, les fenêtres, etc.)
- **Isoler le(s) impliquée(s)** en lui donnant des consignes
 - Lavage de mains
 - Retrait de la première couche (pull, veste) si possible
 - Porter un masque
 - Ne pas manger, boire, fumer

1^{er} officier SP

- L'officier SP doit faire le lien avec les services et coordonner les moyens sapeurs-pompiers
- Une victime qui ne présente **aucun symptôme** est catégorisée en « **IMPLIQUEE** »
- Effectuer un soutien sanitaire opérationnel si besoin

7

Doctrine et références

- Intranet / POS / Recueil des moyens opérationnels: unités spécialisées et moyens adaptés aux risques locaux / fiche H13: le VDIP
- Intranet / POS / RDDPO / RDDPO 5 / Doc associé 5.08 « **Pli suspect** » introduit par la note opérationnelle 2024-18
- CIRCULAIRE 750 relative à la découverte de plis, colis, contenants et substances suspectés de renfermer des agents radiologiques, biologiques ou chimiques dangereux.